

# Déterminants sociaux et enjeux des conflits liés aux projets d'élevages porcins en Bretagne à partir de l'analyse des regards de différents acteurs des territoires, favorables ou opposés aux projets.

Grannec Marie-Laurence, Salinas Mathilde, Ramonet Yannick, Chambre d'agriculture de Bretagne  
Boudes Philippe, Agrocampus Rennes  
Selmi Adel, INRA Sens

**La production porcine est fortement concernée par la question de la perception sociale de l'élevage car elle symbolise souvent pour le grand public les inconvénients liés aux productions animales. Une analyse de cas de conflits locaux liés à des projets porcins a été menée en Bretagne. La réalisation d'entretiens avec des éleveurs et leurs techniciens puis avec d'autres acteurs des territoires, favorables ou défavorables aux projets, a permis de croiser les différents regards. L'analyse identifie, au-delà du rôle de l'effet NIMBY dans la survenue des conflits, l'existence de déterminants plus généraux tels que le contexte social ou environnemental. Elle souligne aussi que les conflits locaux peuvent être considérés comme des symptômes de l'évolution non seulement de l'espace rural mais aussi du mode de décision et d'action publique.**

## 1. Introduction

Les éleveurs sont depuis plusieurs décennies confrontés à d'importantes interpellations sociales liées notamment aux évolutions socio-démographiques du monde rural (Mathieu, 1998). Ce contexte fait écho à l'apparition de la notion de conflits d'usage et de voisinage au début des années 2000 (Torre et al., 2006). La campagne s'est aussi transformée par la concentration structurelle et géographique des fermes et par le développement de systèmes hors sol. Ces mutations ont contribué à l'émergence de controverses. Au niveau national, pour l'élevage porcine, elles portent sur l'environnement, le bien-être animal, le risque sanitaire et le système de production (Delanoue et al., 2014). Au niveau local, les conflits liés à des projets porcins proviennent fréquemment de la crainte ou de l'existence de nuisances et les odeurs constituent la principale source d'inquiétude (Nicourt et al., 2000). Les projets peuvent alors susciter un rejet massif et les arrêtés d'autorisation de porcheries sont plus fréquemment contestés que ceux des autres espèces (Danel et al., 2012).



**L'arrivée de nouveaux habitants à proximité des porcheries peut exposer les éleveurs à de nouvelles contraintes de voisinage**

Mais ces conflits locaux peuvent aussi être envisagés comme des controverses sociotechniques issues de l'évolution récente des rapports entre science et société : les « profanes », auparavant disqualifiés par les « experts », peuvent désormais imposer la prise en compte de leur point

de vue via des actions collectives et au travers de différents espaces de débats dont font partie les enquêtes publiques (EP) (Callon et al., 2001). L'EP telle que définie par le code de l'environnement (Goutal et al., 2012) prévoit « l'information, la participation et la prise en compte des intérêts des tiers ». Selon l'échelle initialement définie par Arnstein (1969), on distingue différentes formes de participation selon le degré d'implication des citoyens, depuis la communication jusqu'à la concertation et la négociation. L'EP, parce qu'elle cherche à mobiliser les citoyens, s'apparente donc à une démarche de concertation. En ouvrant des espaces ponctuels d'expression concentrés sur une durée limitée, elle peut intensifier les critiques et favoriser la survenue de conflits susceptibles de remettre en cause la réalisation des projets nécessaires à la pérennité des exploitations et de générer de la souffrance chez les éleveurs (Nicourt et al., 2000).

En 2013, une première enquête a porté sur l'analyse de 14 cas de conflits locaux liés à des projets porcins (Grannec et al., 2014). Elle reposait sur des entretiens réalisés auprès des éleveurs porteurs des projets contestés (ci-après « éleveurs-porteurs ») et de techniciens de la filière porcine. Trois paramètres favorisant la survenue des conflits avaient été identifiés : la crainte de nuisances de la part des riverains, le faible niveau d'insertion locale de l'éleveur-porteur et son manque d'anticipation pour prendre en compte la perception du projet par les tiers. Mais les conflits font appel à une diversité d'autres acteurs, aux profils, connaissances, représentations et attentes variées. Une seconde enquête a donc été réalisée en 2014 afin de réaliser une analyse plus complète, en croisant les regards de différents acteurs et témoins des conflits. Cette synthèse en présente les principaux résultats et propose des préconisations issues des travaux menés en 2013 et 2014.

## 2. Matériel et Méthode

### 2.1. Echantillonnage des cas de projets et des individus

Les premiers entretiens ont été conduits en 2012 auprès de sept techniciens en charge de l'accompagnement des éleveurs lors de la constitution des projets et de la rédaction des dossiers d'étude d'impact. Ils ont notamment permis de recenser 29 cas de conflits survenus sur l'ensemble du territoire breton au cours des années 2000. A partir de cette liste non exhaustive, 14 éleveurs, essentiellement des naisseurs engraisseurs, ont été interviewés, en veillant à respecter une diversité des types, dimensions et zones d'implantation des projets et des profils d'exploitants.

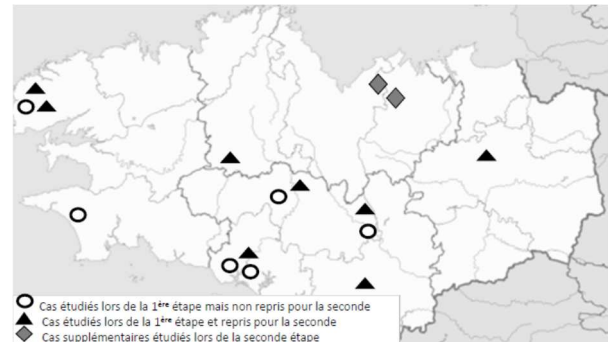
En 2014, un nouvel échantillon de projets a été constitué à partir des 14 cas initiaux. Deux critères de sélection ont été mis en avant : la diversité des cas en termes de projets et de contextes sociogéographiques ainsi que l'accord des éleveurs-porteurs pour approcher l'ensemble des acteurs de ces conflits souvent encore sensibles. Une fois les cas de conflits déterminés, les individus à rencontrer ont été choisis à l'aide d'une pré-enquête croisant les entretiens de la première étude, des documents d'EP et des articles issus de la presse quotidienne régionale (PQR). Ce travail préliminaire a permis l'identification d'opposants, de défenseurs et de témoins des projets. Les témoins étant souvent peu repérables, leur identification s'est également appuyée sur les dires d'éleveurs et d'élus rencontrés. Nous avons enquêté des personnes satisfaisant trois critères : l'accord de l'éleveur, le fait que les personnes

résident localement et le choix de personnes concentrant des informations sur les conflits allant au-delà de leur seule expérience personnelle (principe de concentration).

### 2.2. Jeu de données obtenu

Nous avons repris huit des quatorze cas étudiés lors de la première étape, et deux projets ont été rajoutés afin de pouvoir traiter le contexte « algues vertes » absent du panel de la première enquête. Ces dix cas étaient répartis sur l'ensemble des départements bretons (figure 1).

Figure 1 : localisation des cas étudiés



Les dates de début des dix conflits inclus dans la seconde étude s'échelonnent entre 2001 et 2012. Il s'agit majoritairement de naisseurs engraisseurs (85 à 500 truies) ayant des projets d'extension pour augmenter le nombre de truies et/ou atteindre une autonomie d'engraissement (8 cas). L'échantillon contient aussi un cas de délocalisation d'élevage pour s'éloigner d'un bourg et un cas de création de maternité collective (tableau 1).

Tableau 1 - Caractéristiques des 10 projets retenus pour la réalisation de la deuxième étape

Exploitation	A	C	E	I	J	K	M	N	O	P
Naisseur-engraisseur (nb de truies)	280	160	500	450	450	85		500	240	270
Naisseur (nombre de truies)							500			
Extension	x		x	x	x	x		x	x	x
Création site porcin							x			
Délocalisation		x								

Pour chaque projet, ont été consultés les documents d'EP et, au total, 112 articles de PQR ont été recensés et les personnes enquêtées ont été identifiées en tant qu'opposants, témoins ou défenseurs. Cependant, à l'issue des entretiens, un réajustement des catégories de pré-enquête a été effectué. Nous avons finalement considéré 12 défenseurs de projets (dont 10 éleveurs-porteurs), 11 témoins, et 11 opposants.

### 2.3. Trames d'entretien et traitement des données

L'analyse de la perception des projets par les différents acteurs rencontrés repose sur la conduite d'entretiens semi-directifs (Kling Eveillard et al., 2012) élaborés en fonction de la

position de la personne rencontrée. La trame d'entretien destinée aux « acteurs opposants » ainsi qu'aux « témoins » comporte 3 parties : (i) le récit de vie de la personne interrogée, (ii) le conflit (iii), la perception à posteriori du conflit. Celle mise en œuvre avec les éleveurs-porteurs est la même que celle utilisée en 2013 et comporte cinq parties : (i) l'historique de l'exploitation et le parcours de l'éleveur, (ii) la description du projet ayant rencontré une opposition, (iii) la forme et le déroulement du conflit, (iv) l'avis sur d'autres projets contestés, (v) le bilan aujourd'hui. Les entretiens ont été retranscrits intégralement et des extraits sont repris ici pour illustrer les résultats présentés. Les éléments relatifs au déroulement des conflits et

aux acteurs impliqués ont été relevés et classés dans une grille de lecture afin de croiser les récits.

### 3. Résultats

#### 3.1. Profils, représentations et connaissances des personnes enquêtées

##### 3.1.1. Opposants et défenseurs : deux populations spécifiques

Les opposants et les témoins sont surtout des retraités (de 60 à 75 ans). En combinant les CSP (avant retraite) avec l'origine géographique et le niveau d'implication locale, nous avons pu déterminer les principales caractéristiques des personnes enquêtées. Les éleveurs-porteurs ont entre 39 et 60 ans. En termes d'engagements extérieurs on peut distinguer deux groupes en fonction de l'engagement de ces éleveurs dans des activités extra-professionnelles : ceux dont l'activité agricole occupe l'intégralité de leur temps et ceux qui cumulent d'autres activités ou responsabilités. Dans ce dernier cas, les éleveurs sont impliqués dans des structures d'ordre para-professionnel (syndicat, groupement, chambre d'agriculture (6 cas) et peuvent aussi avoir des mandats politiques au sein d'un conseil municipal (5 cas). Parmi ces éleveurs ayant des responsabilités professionnelles ou politiques, figurent des personnalités départementales ou régionales connues et incarnant un modèle d'agriculture, un syndicat agricole ou encore un courant politique. Les éleveurs-porteurs sont plus rarement engagés dans des associations locales (culturelles, sportives...) mais la plupart d'entre eux déclare néanmoins y participer activement. De manière similaire aux 10 éleveurs-porteurs rencontrés, les autres partisans des projets sont des actifs exerçant des professions indépendantes, nés dans leur espace actuel de travail et de vie, et pour qui le travail occupe une place centrale. Les opposants aux projets, quant à eux, sont des personnes retraitées ayant occupé des fonctions de cadres ou exercé des professions intermédiaires, n'ayant pas toujours habité dans leur milieu de vie actuel. Concernant leurs activités politiques et/ou associatives, ils sont impliqués dans une voire plusieurs associations (environnementales, culturelles, patrimoniales, sportives...).

Mais au-delà des personnes que nous avons rencontrées, choisies parce qu'acteurs majeurs et visibles des conflits, d'autres personnes jouent un rôle essentiel dans le déroulement des conflits. La première étude avait souligné la présence de tiers, souvent d'autres éleveurs, qui apportaient leur soutien à l'éleveur-porteur de manière discrète voire cachée, notamment par crainte de conséquences négatives (dans le cas de commerçants) ou de pressions. Les entretiens de cette deuxième étude ont permis de mettre en évidence l'existence d'opposants « invisibles », qui ne se sont manifestés ni dans le registre d'EP

ni dans les médias, mais qui, pourtant, ont pu jouer un rôle clé dans la survenue des conflits. Ils peuvent par exemple contribuer à expliquer l'engagement de nouveaux arrivants non-issus du milieu rural. En effet, ces derniers n'anticipent pas toujours, par méconnaissance des codes locaux, les conséquences que l'opposition à un projet agricole peut avoir sur leur vie ultérieure. Sollicités par des acteurs locaux, notamment d'anciens agriculteurs, pour se mobiliser, ils estiment parfois a posteriori, avec un sentiment d'amertume, avoir servi d'écran : « *D'anciens agriculteurs sont venus à nos réunions pour nous dire "allez-y". [ ] Nous on est "les opposants", on est photographiés. Donc depuis le dialogue est devenu très difficile. Parce que du coup on s'est mobilisés au nom de tous les autres.* ». Ce sont souvent des questions relatives au foncier agricole qui cristallisent les oppositions agricoles souterraines. Parmi les acteurs invisibles se trouvent également des personnes qui ne souhaitent pas prendre ouvertement parti en raison de leur profession (journaliste, salarié de structure agricole,...) ou de leur fonction politique, notamment lorsque l'EP a lieu pendant une période électorale.

##### 3.1.2. Des représentations mutuelles caricaturales

La description faite par les éleveurs des opposants, lorsqu'il s'agit de non agriculteurs, est parfois très caricaturale. Ils sont souvent considérés comme des personnes peu concernées voire complètement déconnectées des réalités économiques, principalement en raison de leur situation professionnelle actuelle (sans emploi ou retraité) ou passée (activité salariée avec peu de responsabilité et/ou dans une administration). Ils sont aussi présentés comme des intégristes de l'écologie et incarnent pour les éleveurs « *les anti tout du village* ». Néanmoins, la plupart des éleveurs souligne aussi qu'il faut considérer deux types d'opposants. Ils estiment ainsi qu'il est impossible de discuter avec certains militants opposés au modèle d'élevage conventionnel et refusant le débat, comme cet opposant s'exclamant : « *la position des associations comme la nôtre c'est 'un cochon de plus, c'est un cochon de trop'. [ ] Le côté humain, la personne et son projet, euh, ça ne compte plus à un certain moment, parce que...* ». Au contraire, ils considèrent ceux avec qui le dialogue peut s'établir, malgré des positions et arguments très différents : « *Cette personne-là, explique un éleveur-porteur, elle a une étiquette politique écologiste. Elle est très agréable, très ouverte. Dans certaines associations il y a des gens, tu ne peux rien leur dire, mais pas elle : tu peux discuter énormément avec elle.* ».

Les regards que portent les autres acteurs du territoire sur l'élevage et les éleveurs porcins vont le plus souvent de pair et apparaissent aussi peu nuancés que les discours des éleveurs-porteurs à l'égard des opposants. Certains aspects négatifs sont cités fréquemment par des acteurs ayant

une vision négative mais aussi par ceux plutôt positifs. Néanmoins les propos traduisent une différence de degré et d'empathie entre ces deux catégories d'acteurs. Nous avons ainsi identifié quatre thématiques négatives fréquemment associées aux éleveurs porcins : (i) leur méfiance, interprétée selon la vision positive ou négative comme une forme de timidité ou liée au fait d'avoir quelque chose à cacher, (ii) leur cupidité plus spécifique de l'élevage porcin que des autres filières d'élevage : « *il s'en foutait de tout ça, y avait que l'argent qui comptait, son agrandissement et puis sa rente hein* », (iii) leur violence ou la dureté de leurs attitudes et propos, y compris de la part de personnes en ayant une vision positive : « *le défaut qu'ils ont...euh...c'est qu'ils seraient plus revendicatifs et manifestants que communicants et ouverts* » et (iv) leur malhonnêteté. « *Il avait fait beaucoup de promesses qu'il n'a jamais tenues. Je comprends que les gens en aient eu marre* » dit un expert mitigé. Pour les enquêtés ayant une vision négative de l'élevage et des éleveurs porcins, une cinquième caractéristique s'ajoute qu'on ne retrouve cette fois que chez eux : (v), la dépendance des éleveurs à un système mis en place par d'autres acteurs de la filière : « *Ils ne maîtrisent pas du tout leur avenir, en fin de compte, c'est bien triste pour eux, ils sont coincés par les emprunts et la coopérative* ».

Par ailleurs, les nouveaux arrivants soulignent souvent avoir été victimes de réactions négatives, voire hostiles de la part des personnes originaires de la commune, et parmi eux les éleveurs porcins. D'ailleurs, les éleveurs semblent la plupart du temps considérer l'ensemble des nouveaux arrivants comme des « néoruraux », qu'ils soient issus du milieu rural ou urbain. Une opposante déclare : « *C'est le truc ancestral ici, on n'aime pas les étrangers. Si on n'est pas né là, et si on n'a pas des aïeux au cimetière, on est des étrangers de toute façon, et même si on est du village voisin, on est des étrangers.* » Même lorsqu'il remonte à de nombreuses années, le souvenir de ce rejet reste douloureux.

### 3.1.3. Des connaissances variables mais réelles

Les connaissances relatives au contexte de l'élevage et aux référentiels techniques mobilisés dans l'enquête publique ont été abordées à partir des sources d'information et de l'expérience des personnes rencontrées, sans évaluer ces connaissances comme étant bonnes ou mauvaises (Callon et al., 2001). Cela permet tout d'abord de montrer que, du fait de l'intérêt qu'elles portent au sujet, toutes les personnes rencontrées ont une certaine connaissance de l'élevage porcin. Pour les personnes ayant peu ou moins de lien avec le secteur agricole, ces connaissances peuvent provenir de lectures, documentaires ou de rencontres avec des « experts ». Dans tous les cas, le conflit a été l'occasion pour ceux qui maîtrisaient moins les contextes et référentiels des élevages porcins

d'accroître leurs connaissances, voire de « *se forger des convictions* » : les acteurs du milieu agricole, visibles ou invisibles, constituent toujours pour eux une source d'informations essentielle. Par ailleurs, les éleveurs et leurs partenaires reconnaissent implicitement le fait que tous les acteurs ont des connaissances sur l'élevage porcin. En effet, même si spontanément ils déclarent souvent que certains opposants « *ne savent même pas ce qu'est un cochon* », ils soulignent aussi leur niveau de connaissance très pointu sur certains sujets tels que la réglementation environnementale, les pratiques d'élevage et leur impact sur le bien-être animal.

## 3.2. Attitudes initiales et registres d'argumentation

### 3.2.1. Un effet de surprise partagé

Les éleveurs-porteurs apparaissent toujours convaincus du bien-fondé de leur projet et la plupart d'entre eux estime ne pas devoir le justifier auprès des tiers. Lors des entretiens, ils le défendent par des arguments avant tout techniques et économiques, mais aussi sociaux : l'agrandissement est nécessaire pour pérenniser l'entreprise en accédant à des économies d'échelles, pour se conformer à de nouvelles réglementations ou encore pour pouvoir travailler à plusieurs et ainsi améliorer la qualité de vie des exploitants. Immergé dans le référentiel technico-économique de leur profession, leurs projets leur paraissent tellement communs qu'ils ne comprennent pas qu'ils puissent engendrer une opposition : « *c'est de l'épicerie et on en fait tout un pataquès* » explique un éleveur. Il peut aussi s'agir de projets résolvant des problèmes locaux (comme la réduction de nuisances vis à vis de riverains) ou généraux (dont les solutions de résorption des effluents). Dans ce cas, les éleveurs sont encore plus convaincus non seulement du bien-fondé du projet mais également de sa légitimité aux yeux des tiers : « *On quittait un bourg pour aller en pleine campagne, où il y a déjà trois ou quatre éleveurs. On ne pensait pas que ça poserait tant de problèmes* ». Enfin, ils soulignent aussi la conformité juridique du projet qui lui confère, selon eux, toute la légitimité nécessaire et qui devrait les prémunir de tout risque de contestation.

C'est d'ailleurs l'absence de questionnement initial sur la perception du projet par des tiers qui conduit la majorité des éleveurs à ne pas juger utile de présenter ni d'expliquer ce projet. Ce manque d'anticipation, souligné par la plupart des techniciens, s'explique aussi par des références à des projets antérieurs qui n'ont pas rencontré de problème, que ce soit au sein de la même exploitation ou de de fermes voisines. Cela fait également écho aux difficultés qu'éprouvent les éleveurs-porteurs à présenter leurs activités et leurs choix, en raison de difficultés relationnelles individuelles, ou lorsque l'évolution de la

population des communes rurales a conduit à une perte de lien social et à un affaiblissement de la reconnaissance du monde agricole, ou encore parce que la mise en œuvre d'une communication compréhensible de tous, sans vocabulaire technique, leur paraît souvent ardue. La lecture des résumés dits « non techniques », dont l'objectif présumé est de présenter le projet sans jargon professionnel afin d'être compréhensible par tout public, illustre cette situation. En effet, on peut se demander quelle compréhension aura le lecteur de certaines phrases issues de ces résumés, telles que : « *Le cumul du droit volaille contractualisé et du volume d'azote bovin disponible seront convertis en places supplémentaires porcines.* ». Au final, 9 des 16 éleveurs rencontrés en 2012 et 2014 n'ont pas mis en œuvre de communication préalable pour expliquer le contenu et l'objectif de leur projet. Sept ont présenté le projet aux conseils municipaux consultés et parfois aux riverains. Dans le cas de certains dossiers emblématiques (G et M), les éleveurs ont également contacté des opposants pressentis parmi les représentants syndicaux et/ou professionnels pour en expliquer les objectifs. Dans la plupart des cas, qu'il y ait eu communication ou pas, les éleveurs sont surpris de la survenue d'une opposition ou du moins de son importance : « *Je pensais que tout allait bien dans le meilleur des mondes mais ça n'est pas aussi net que ça. L'enquête publique a été révélatrice de tout ça. Je suis tombé des nues.* »

De la même manière, les opposants soulignent fréquemment la part de surprise ressentie à l'annonce du projet, notamment parce qu'ils n'ont pas toujours été informés directement par l'éleveur. « *Ses voisins n'avaient pas été rencontrés. [ ] Il avait fait venir les élus [ ] et ça n'avait pas filtré, ou ça n'avait pas paru important aux personnes à qui il en avait parlé.* » raconte un opposant. Mais cela correspond aussi au sentiment d'assister à la dégradation d'un cadre de vie idéalisé et/ou construit dans le cadre d'un projet personnel : « *On est tombés sur cette ruine qui nous a séduits. On s'est mis à la rénover. A chaque vacance on venait y travailler pour pouvoir venir y vivre à la retraite. [ ] Et donc ce projet, un an à peine après qu'on se soit vraiment installés, nous tombe dessus.* »

### **3.2.2. Une incompréhension mutuelle des arguments des autres parties prenantes**

Selon les éleveurs-porteurs et leurs techniciens, la contestation s'appuie plus souvent sur la critique d'un modèle d'élevage jugé industriel que sur la contestation d'un aspect précis du projet. Ils estiment que les arguments employés par les opposants sont rarement en lien avec le bien-être des animaux mais plutôt avec la protection de l'environnement et que le caractère industriel du projet, et, plus généralement, l'agrandissement des élevages, sont souvent critiqués et opposés à une autre forme d'agriculture jugée plus familiale.

Un éleveur-porteur résume ainsi : « *Ben, encore des cochons, toujours des cochons, et pis y a déjà trop de cochons quoi ; en fait c'est ça hein. C'est pas contre [le projet]], après ils essaient de trouver des arguments propres au projet mais en fait c'est pas ça qui les intéresse. C'est casser l'élevage industriel. C'est ça qui les intéresse c'est tout.* ». Les éleveurs-porteurs pensent généralement que les opposants sont contre « le système en général » mais pas contre leur projet en particulier. Selon eux, leur projet sert alors de bouc émissaire.

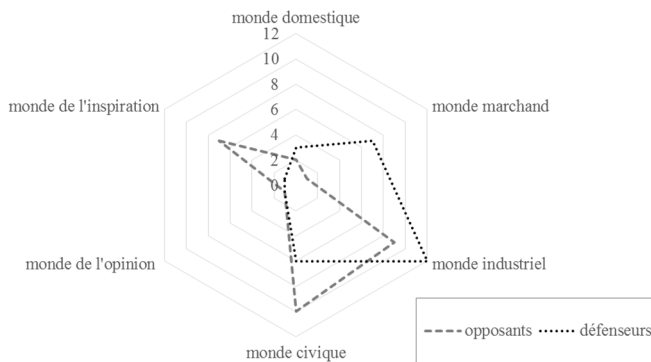
Les articles de la presse quotidienne régionale confirment que les arguments s'appuient moins sur la contestation des projets en tant que tels que sur la remise en cause d'un modèle d'élevage aux effets jugés négatifs : « *Nous sommes contre ces projets industriels mais il existe des alternatives* » (Ouest France, 28 08 2008) ; « *Encore une fois, on n'est pas opposés aux cochons. C'est le modèle agricole tel qu'on veut nous l'imposer que nous contestons.* » (OF, 18 12 2008). Et compte tenu de ces effets jugés négatifs, les opposants insistent aussi sur l'effet précurseur que pourrait avoir ce projet, comme cela est visible dans ce témoignage : « *Un des responsables disait 'Des [projets] comme ça c'est un modèle ! Y en aura d'autres, et il faudra s'y faire !' Donc y avait pour nous un projet d'envahissement, partout où il restait encore de la place.* ». Ces arguments généraux sont effectivement mis en avant par tous les opposants rencontrés (des représentants d'associations de défense de l'environnement et de promotion d'un autre type d'agriculture mais aussi par des particuliers) mais certains avancent aussi des observations spécifiques aux projets : « *Moi j'ai pu constater qu'il y a trop de potasse par rapport aux besoins des cultures* ». Néanmoins, ce résultat est certainement lié au choix des opposants enquêtés selon le principe de concentration. Par définition leur niveau d'implication est supérieur à celui d'autres observateurs venant uniquement signer le registre d'EP et se traduit très probablement par une meilleure connaissance des dossiers.

Les arguments cités par les acteurs peuvent être classés selon les registres de valeurs tels que présentés par Boltanski et Thévenot (1991). Leurs travaux permettent de comprendre les systèmes de justification des individus et d'identifier les référentiels qui pourraient contribuer à ouvrir des discussions entre les acteurs malgré les situations conflictuelles. En effet, selon ces auteurs, deux parties en conflit ne peuvent trancher un désaccord que si elles se réfèrent à un même registre de valeurs. Boltanski et Thévenot détaillent six grands registres de valeurs qui mobilisent chacun un ensemble de référence qui lui est propre (figure 2).

Il apparaît que seuls les opposants se réfèrent au monde de l'« inspiration » lié à l'imaginaire, la spiritualité (« *L'absolu et magnifique paysage qu'il y a ici, c'est extraordinaire.* » dit un

opposant). Au contraire, le monde « marchand » évoquant la liberté individuelle, la recherche de richesse et l'innovation, est cité plus spécifiquement par les défenseurs des projets. Ces deux registres de valeurs ne semblent donc pas à même d'établir les bases d'un dialogue. Par exemple, l'argument fréquent des éleveurs de la liberté d'entreprendre, n'aura pas ou peu de poids sur les opposants, qui ne se réfèrent pas (ou très peu) au système de valeur relatif au monde marchand. A l'inverse, l'argument d'une rupture du lien à la nature induit par l'élevage intensif n'aura pas (ou peu) de poids sur les défenseurs des projets, qui ne se réfèrent pas (ou très peu) au monde de l'inspiration. En revanche, deux référentiels sont cités à la fois par les défenseurs et par les opposants : il s'agit du monde civique, qui se réfère à la réglementation et la législation, à l'égalité des citoyens et à la conscience collective, et du monde industriel, avec comme références l'efficacité et la performance.

**Figure 2 : Registre de valeurs auxquels se réfèrent les arguments de terreur**



D'après Boltanski et Thévenot, 1991

Concernant le monde civique, les défenseurs des projets mettent en avant la conformité réglementaire des dossiers, qui est pour eux la preuve incontestable de leur légitimité («Le courrier était fait dans les règles. On n'allait pas envoyer un courrier à chaque habitant !») et la fierté de « nourrir les hommes » et de participer au dynamisme économique de la région. « Nous [l'élevage porcin breton] nous dérange pas parce qu'on sait que si y a pas d'agriculture en Bretagne, y a plus rien ». Alors que pour les opposants, la conscience collective ne se limite pas au respect des normes : ils évoquent aussi le respect des intérêts des tiers, la question de la responsabilité environnementale ou encore le non-respect par les éleveurs de la législation ou du projet tel que prévu dans le dossier. Dans le cas du monde industriel, les opposants font référence à des registres techniques sur lesquels les porteurs de projets ne les attendent souvent pas : les problèmes d'épandage et de stockage du lisier ou encore la qualité du bilan de fertilisation. Les défenseurs des projets font part d'améliorations techniques concernant les nuisances, le bien-être animal et l'environnement

et raisonnent en termes d'optimisation, de pérennité et de transmissibilité de l'exploitation, ainsi qu'en termes de conditions de travail. Malgré ces divergences de vision, le fait que ces arguments se réfèrent aux mêmes univers indique qu'ils constituent les bases de discussion les plus à même de permettre aux défenseurs et opposants de débattre et de trouver des thèmes d'accord potentiels : (i) sur les nuisances générées et l'impact environnemental en ce qui concerne le monde industriel, (ii) sur la conformité réglementaire des exploitations et des projets, l'impact local sur l'économie et l'emploi et la prise en compte des intérêts des autres agriculteurs pour le monde civique.

### 3.3. Dynamique des conflits

#### 3.3.1. Motivations initiales et émergence du conflit

Les objets des conflits correspondent à deux débats. D'une part celui de l'usage partagé du territoire soulevant la question des nuisances et de l'usage des terres. D'autre part la controverse sociotechnique relative au modèle agricole dont relèvent les projets et l'impact environnemental, économique et social de ce modèle. Cependant, les différents acteurs des conflits ne reconnaissent pas toujours ces deux objets. Les opposants soulignent essentiellement la controverse sociotechnique, justifiant ainsi leur volonté de s'inscrire dans une action citoyenne et réfutant l'idée de la défense d'intérêts personnels. Les défenseurs des projets mettent en avant le conflit d'usage. Ils refusent souvent le principe d'une controverse sociotechnique car ils estiment que les opposants n'ont pas de connaissances sur l'élevage porcin et qu'ils sont peu concernés par les réalités économiques (Grannec et al., 2014), perception dont les opposants sont conscients : « L'argument c'était "Regarde mes mains, moi je travaille, moi je produis ! [] Vous, vous êtes des bons à rien, des fonctionnaires ! ».

Ce décalage pousse les défenseurs des projets à mettre essentiellement en avant la défense d'intérêts personnels de la part des opposants soulignant ainsi, toujours selon les défenseurs, la prédominance de l'effet NIMBY (Not In My Back Yard). Le rôle de cet effet NIMBY est confirmé par la survenue de mouvements d'opposition contre des projets de dimension modeste (dans les cas C et K) voire en rupture avec le modèle d'élevage contesté (dans le cas du projet B, un élevage biologique sur paille), confirmant ainsi les conclusions d'une étude récente (INSPQ, 2009) selon laquelle les méthodes d'élevage, le type de propriété et la taille des élevages ne semblent pas influencer l'acceptabilité des projets tandis que la modernité des installations et leur éloignement aux tiers favoriseraient l'acceptation, surtout dans le cas d'implantation de nouveaux sites. Et les commentaires de témoins neutres soulignent que l'avis sur cet effet NIMBY n'est pas propre aux défenseurs des projets : « C'étaient des gens qui étaient, j'sais pas de Paris me semble-t-il, qui

considèrent [ ] que à partir du moment où ils viennent en campagne c'est pour être tranquilles [ ] ils veulent pas accepter qu'il puisse y avoir des activités économiques [ ] avec d'éventuelles nuisances, en tout cas, il faut pas qu'y ait de bouses de vaches sur la route, d'élevages de porcs, d'odeurs d'ensilage. »



**La crainte ou l'existence de nuisances olfactives, au stockage ou à l'épandage, constituent des motifs fréquents de mobilisation mais ne suffisent pas toujours à expliquer l'opposition à un projet.**

L'analyse croisée des discours nous amène cependant à relativiser le rôle de cet effet NIMBY dans la mobilisation des opposants. L'existence d'inquiétudes personnelles et de ressentiments d'origines variées constituent effectivement souvent des motifs de mobilisation initiale. Néanmoins, à l'occasion de cette mobilisation, certains riverains sont amenés à se questionner sur des thématiques plus larges. La protestation initiale peut alors se transformer en controverse sociotechnique (Barbier, 2002) dépassant le seul intérêt des riverains, lesquels décident ensuite de rejoindre des associations environnementales et de se mobiliser contre d'autres projets non liés à leur cadre de vie et, par conséquent, ne relevant plus d'un effet NIMBY. Un opposant membre d'une association locale de défense de l'environnement en témoigne : « *La première réaction, elle vient toujours des voisins directs. C'est le côté 'j'en veux pas chez moi ça va sentir mauvais'. Quand ces riverains se sont organisés en collectif [ ] ils n'étaient pas dans l'association. [ ] (ils) se sont tournés vers l'association. Depuis ils se sont mobilisés contre d'autres projets, des porcheries entre autres. Ils s'en sont faits une spécialité (rires).* » De plus, les mobilisations initiales peuvent aussi contribuer à réveiller des tensions multiples, parfois anciennes, liées à l'exploitation (nuisances générées par l'élevage, acquisition de terres...) ou non (rivalités politiques, professionnelles...). Elles dépendent ainsi également de facteurs historiques et culturels, et ne sont pas toujours liées à la défense d'un cadre de vie. Il semble donc plus juste de dire qu'il existe souvent une part nimbyste dans l'origine de la mobilisation locale, mais que celle-ci ne suffit pas à expliquer l'évolution vers un conflit.

### 3.3.2. Mise en réseaux

Malgré des motivations initiales variées, divers acteurs vont se retrouver ponctuellement en accord contre un projet. Peu à peu, un petit groupe va prendre forme. Un ou plusieurs porte-parole(s) vont alors émerger de manière plus ou moins explicite et consentie et s'engager contre le projet. Le conflit prend alors naissance, se poursuit avec l'engagement d'autres individus et conduit ainsi à la mise en place d'un réseau constituant une opposition collective en réaction au sentiment de n'être représenté ni par les politiques, ni par les scientifiques (Callon et al., 2001). Initiés par des acteurs touchés personnellement par un problème, ils peuvent être rejoints par de grandes organisations telles que Eaux et Rivières de Bretagne ou la Confédération Paysanne. Cela implique alors une articulation de ces deux types d'action facilitée, pour chacun des dix cas, par le fait que certains membres du réseau local font également partie d'une organisation de plus grande ampleur, ou la rejoignent à l'occasion du conflit. L'éleveur peut alors lui-aussi constituer un réseau de défense comportant également des acteurs visibles et invisibles, locaux ou pas, et dont les membres, relativement hétérogènes (agriculteurs aux visions différentes du métier, voisins, représentants d'OPA ...) se retrouvent ponctuellement en accord avec le porteur de projet.

La présence d'agriculteurs, tant dans les réseaux de soutien que dans ceux d'opposition, impliqués personnellement ou via leurs organisations professionnelles ou syndicales, souligne, conformément aux conclusions de Grannec et al. (2014), que la survenue de conflits ne peut être résumée à une opposition entre monde agricole et non agricole. Cette mobilisation agricole joue d'ailleurs un rôle essentiel. S'il s'agit d'un positionnement contre le projet, elle peut favoriser l'implication de néo-ruraux, elle permet aux autres opposants d'accroître leurs connaissances sur le sujet et de légitimer leur cause et leurs arguments. Lorsqu'elle implique OPA et syndicats, contre ou pour le projet, elle illustre les divisions au sein du monde agricole, notamment l'opposition entre les partisans d'un modèle agricole conventionnel « intensif » et les défenseurs d'une agriculture « plus familiale » voire « alternative ». Le projet devient alors le symbole de cette opposition et l'éleveur-porteur paraît parfois entraîné dans un conflit dont l'ampleur et les enjeux le dépassent. Les actions engagées par les représentants agricoles conduisent parfois à bloquer le dialogue ainsi qu'en témoigne un opposant : « *Là les choses ont tourné à l'affrontement [ ] avec le monde agricole. Par messages, communiqués, tracts interposés. Et, donc nous on est allés jusqu'à construire une déposition très lourde dans ce dossier [ ] 150 agriculteurs étaient là le jour de la déposition. Et là, il y a un des problèmes que je tiens à évoquer, c'est la violence du monde agricole qui est insoutenable. Individuellement,*

on peut encore arriver à échanger, mais collectivement c'est impossible, quand on arrive à une réunion. »

### 3.3.3. Stratégies employées

Bien que les stratégies soient variées et évoluent au fil du temps, il ressort que les opposants adoptent généralement une stratégie de publicisation des conflits. Elle correspond à la volonté de solliciter le public, notamment en réaction au sentiment de ne pas être suffisamment écouté lors des procédures d'EP. Un opposant résume ainsi : « Vous savez bien que les enquêtes d'utilité publique, c'est informatif, c'est un avis consultatif, c'est tout. Moi j'ai été élu, quand on discute de l'autorisation d'un projet d'élevage de porcs ou autre (en mairie), on n'a qu'un avis consultatif, on donne un avis "oui" ou "non", mais ça n'a pas d'importance... Puisque de toute façon c'est le préfet qui décide. Même si tout le conseil municipal était contre, ça ne jouerait pas. Ça passe tout le temps en fin de compte. ». Cette publicisation se fait via des réunions ouvertes, manifestations et pétitions (« on s'est positionnés, on a fait du ramdam »). Cette stratégie est généralement perçue comme ridicule par les éleveurs (« ils font le clown, à se déguiser en cochons devant la mairie, ça rime à rien ») voire mensongère (« ce qu'ils recherchent, c'est se faire entendre, se faire connaître [...], ils sèment le trouble, ils jouent sur la peur »). Les opposants peuvent également procéder par voie de recours juridique, par recherche de « failles » dans les dossiers. Ils considèrent que ces actions sont contraignantes et chronophages mais nécessaires car constituant le seul moyen d'action efficace : « On ne peut pas gagner sur le fond. La justice n'est pas là pour juger le fond. [...] Et donc du coup, un certain nombre [de militants] sont devenus experts des failles des dossiers. C'est terrible parce que ça crée beaucoup d'incompréhensions. Et puis, c'est pas une partie de plaisir que de faire ça ! ». Au contraire, les éleveurs estiment souvent que les opposants prennent plaisir à s'opposer, qu'ils le font par ennui (« ils n'ont que ça à faire ») et qu'il s'agit

de « chercher la petite bête sur la forme, alors que les dossiers sont toujours bien faits ».

Les éleveurs-porteurs adoptent généralement une stratégie de confinement de la controverse, notamment en ne répondant pas aux sollicitations des médias et associations soit par prudence ou méfiance (« on n'a pas voulu répondre parce qu'ils étaient pas dans le but de rassurer les tensions » dit l'un d'entre d'eux) soit par sentiment élitaire (« Ils font même pas la différence entre une truie et un charcutier, y a rien à discuter avec eux » dit un autre). Cette logique dominante de confinement peut être perçue par les opposants dans le meilleur des cas comme une impolitesse (« On a tout fait pour le rencontrer, ça n'a pas été possible ») et dans le pire comme un signe de malhonnêteté (« S'ils ne communiquent pas c'est qu'ils ont quelque chose à cacher »).

### 3.4. Analyse des déterminants et des issues des conflits.

#### 3.4.1. Conséquences sur les acteurs et les projets

Pour les éleveurs-porteurs le projet constitue un moment clé dans l'historique de leur exploitation, affectant non seulement leur vie professionnelle, mais également leur vie privée. Une opposition même modérée peut donc être anxiogène car il n'est pas possible de prévoir ni son ampleur ni ses conséquences. La souffrance des éleveurs, comme la fréquence des conflits, semble parfois sous-estimée par les techniciens des groupements : « Il [le groupement] nous a peu soutenu, il disait que c'est normal. Il ne trouvait pas notre cas important par rapport à d'autres projets ».

Le stress généré correspond tout d'abord à l'inquiétude de devoir abandonner le projet et aux conséquences sur la pérennité de l'exploitation. Et effectivement, les conflits sont rarement sans impact sur le déroulement des dossiers : sur les 14 cas de conflits étudiés entre 2012 et 2014 seuls cinq d'entre eux ont abouti sans modification ni complication particulière.

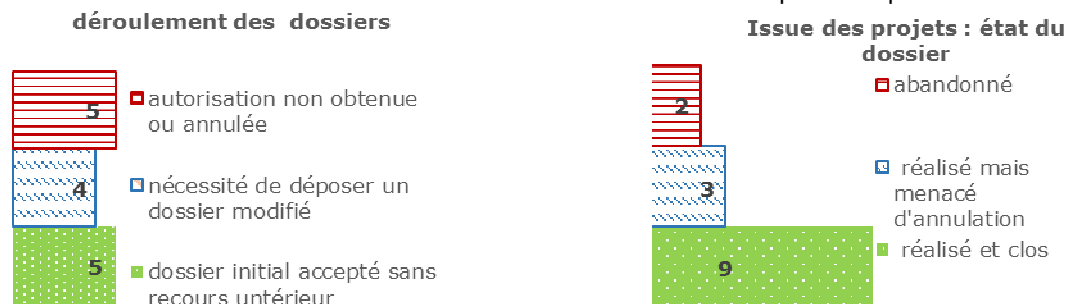


Figure 3 : Conséquences des 14 conflits sur le déroulement des dossiers et l'issue des projets

L'opposition peut conduire à devoir déposer un nouveau dossier (4 cas) et/ou à ne pas obtenir l'autorisation d'exploiter ou encore à la voir annulée (5 cas). Au final, 9 des 14 dossiers

conflitueux sont aujourd'hui réalisés et clos, 2 sont réalisés mais encore sous la menace d'une annulation de l'autorisation d'exploiter et 3 ont été abandonnés par les éleveurs. Par ailleurs, les



critiques interpellent l'éleveur en tant que représentant d'une profession et des pratiques de celle-ci (Bonnaud et Nicourt, 2006), comme cela transparait dans les récits : « *Moralement c'est très difficile d'être pris pour des menteurs, des pestiférés, des pollueurs. J'en ai encore la chair de poule.* » De plus, le caractère public voire médiatique du conflit est perçu comme une atteinte à la vie privée et une attaque contre l'individu. Les cadres de la vie privée et professionnelle étant souvent étroitement imbriqués, les critiques affectent également les proches. Elles sont alors particulièrement mal vécues car elles peuvent s'exprimer hors du cadre professionnel, au quotidien (à la sortie de l'école, dans les magasins...). Enfin, puisque le conflit est presque toujours initié par des acteurs locaux, potentiellement des voisins ou des relations personnelles, il est parfois vécu comme une trahison (Nicourt et Gasparo, 2005). Un éleveur-porteur raconte : « *J'ai été amer. Il y a un des voisins opposants à qui je ne serre plus la main. C'était un des pires. Qu'il me trahisse comme ça. Que les gens ne soient pas d'accord, c'est normal. Mais il y a la manière de le faire* ».

Comme pour l'ensemble des éleveurs-porteurs, les termes utilisés par la plupart des opposants (« *se battre* », « *s'opposer* ») soulignent le caractère conflictuel des événements tels qu'ils les ont vécus. Seuls deux opposants n'ont pas une vision conflictuelle de ce qui s'est passé : « *on ne s'oppose pas, on donne un avis* » résume l'un d'eux. En général, les opposants désignent tout d'abord le projet comme étant « *dangereux* », « *énorme* », « *industriel* », même s'ils sont parfois conscients que ce n'est pas une vision partagée par tous : « *Alors je sais qu'il en existe où c'est trois fois plus, mais pour nous ça nous semble énorme, c'est de l'industriel* ». Le conflit peut, comme pour les éleveurs générer une souffrance chez les opposants, comme cela est décrit : « *ça a été tellement dur [...] ils ont été marqués quand même, les voisins, tous hein, vu comment ça s'est passé* ». Les témoins semblent pour leur part beaucoup moins épris émotionnellement lors de leur première évocation du projet, quelle que soit leur vision des choses. Néanmoins, il a parfois été difficile à vivre pour ceux qui ont dû gérer le conflit, les maires notamment : « *J'en ai pas dormi de la nuit, je me suis dit comment ça va se finir ?* » se souvient un témoin. Opposants et partisans des projets endossent chacun le statut de victime et la posture d'impuissance face à l'autre partie : les opposants mettent en avant le pouvoir des OPA et des lobbies porcins (« *on est en république cochonnaière* ») tandis que les éleveurs soulignent les compétences et les appuis juridiques des associations environnementales : « *Je me sentais fort. Mais ça n'a pas pesé : les juges ce sont des citoyens plus que des ruraux, voire des écologistes convaincus* ». Chacun est donc impliqué émotionnellement dans le conflit. Cependant, plus les acteurs en opposition sont géographiquement proches, plus ils sont affectés car, pour les acteurs plus éloignés, l'implication reste externe à leur sphère privée et relève du

plus court terme, généralement la durée du conflit. C'est pourquoi, si tous les éleveurs-porteurs sont affectés moralement, l'implication émotionnelle est plus variable pour les autres acteurs.

### 3.4.2. Principaux déterminants

L'ensemble des résultats permet d'affirmer que, au-delà des motivations individuelles des acteurs impliqués, se dégagent cinq traits dominants qui sont à l'origine des conflits. (i) Le contexte social emblématique : des territoires où la campagne est largement perçue comme « *cadre de vie* » : milieu péri-urbain ou communes littorales notamment. Dans ces cas, l'opposition est majoritairement partagée par les acteurs du niveau local, la revendication est forte et dure 2 à 3 ans. C'est le déterminant le plus fréquent. (ii) Le contexte environnemental emblématique (par exemple les bassins algues vertes). La population rurale connaît et soutient en majorité le modèle dominant d'agriculture mais le contexte environnemental conduit à étendre géographiquement le conflit et impliquer d'autres populations et des acteurs emblématiques. Ce sont ainsi des conflits entre personnes qui ne se connaissent pas personnellement, dont la durée se limite à celle de l'EP, mais d'intensité très forte. (iii) Le projet emblématique : la nature du projet (sa dimension, son caractère novateur) semble déterminer le conflit. Ce déterminant n'apparaît que pour deux cas. Pour tous les autres, la nature du projet semble ne pas jouer de rôle. (iv) La présence d'acteurs emblématiques (noms connus, emblématiques d'une idéologie) dans le périmètre du projet. Ce déterminant semble présent dans la plupart de nos cas, dans une plus ou moins grande mesure. Dans ce cas, les conflits sont longs, jusqu'à une dizaine d'années, et ont lieu entre des personnes se connaissant et ayant une histoire commune. (v) Par ailleurs, quand la première étude montrait l'importance du comportement de l'éleveur-porteur, la deuxième insiste sur les relations de voisinage dans leur ensemble comme déterminant des conflits. Plus la proximité (personnelle, géographique) est forte entre les protagonistes, plus l'opposition est tributaire des comportements.

D'autres paramètres influent également sur l'apparition des conflits. En toile de fond, la densité porcine du territoire, conformément aux conclusions de la première étude, joue un rôle préventif : plus la densité porcine est forte, plus celle-ci semble être acceptée dans le territoire, et moins les conflits locaux sont intenses et étendus socialement. Cependant, les deux cas supplémentaires (en zone de forte densité porcine et bassin algues vertes) montrent que si le conflit est socialement peu étendu localement, il peut quand même être intense et étendu géographiquement par l'implication d'associations environnementales et de médias. Un autre déterminant est relatif à la communication. La première étude a mis en avant le rôle défavorable du manque d'anticipation de la

part de l'éleveur-porteur. Le deuxième volet a souligné que les riverains souhaitent être informés en amont et de manière individuelle. Or la communication réalisée est généralement trop restreinte. Certains éleveurs estiment suffisant d'avoir répondu aux obligations réglementaires, mais la publicité de l'EP (affichage, annonces) est généralement inadaptée car impersonnelle et parfois peu compréhensible, comme en témoigne une opposante après lecture de panneaux d'information : « *Et alors, sauf si on connaît, on passe devant ces panneaux on ne sait pas ce que c'est. Une fois je m'étais quand même arrêtée [ ] c'est un langage abscond pour quelqu'un qui ne connaît pas : droits à produire, machin, truc.* » D'autres éleveurs ayant communiqué en direction des élus et des voisins les plus proches pensent avoir suffisamment informé « *les personnes concernées* ». Mais beaucoup de riverains ne font pas partie des personnes prévenues et prennent connaissance du projet seulement au moment de l'EP, ce qui est souvent déjà trop tard pour établir un dialogue : « *Ils nous ont rien demandé [...] le porteur de projet était persuadé qu'il y avait personne, et que ça ne dérangerait personne* », regrette un opposant. L'incompréhension induit alors une inquiétude, et les riverains se tournent vers les personnes du milieu agricole qu'ils connaissent pour se faire détailler le projet. Celui-ci est alors expliqué non pas par le porteur de projet mais par d'autres acteurs.

#### **4. Discussion - Préconisations en vue de favoriser la concertation**

Le conflit est souvent décrit comme une étape des processus de développement local ne devant pas être seulement perçue comme un « phénomène négatif » (Torre et al., 2006). Mais la survenue d'un conflit empêche aussi l'instauration d'un débat constructif. De plus, ses conséquences peuvent être lourdes, non seulement sur l'éleveur et son exploitation mais aussi sur la perception plus large et à plus long terme de la production porcine. Il paraît donc nécessaire de rechercher des pistes de réflexion pour favoriser des déroulements non conflictuels de projets porcins.

##### **4.1. Passer d'une stratégie de communication à une démarche de concertation**

Le but de l'EP telle qu'elle est définie par la loi, notamment depuis la réforme de 2002, est de générer une concertation. Si les éléments légaux « de forme » sont respectés par l'éleveur et la municipalité (affichages, publication de l'avis d'enquête publique, etc.), il apparaît tout d'abord qu'ils ne sont pas toujours ni accessibles ni compréhensibles par les autres acteurs. De plus, ces éléments de forme n'intègrent pas, dans la plupart des cas, le principe même de la concertation. Ainsi, les porteurs de projets, et leurs partenaires, sont généralement dans la

posture de la communication uniquement : comment présenter un projet pour obtenir l'adhésion du public. Les élus rencontrés, quant à eux, perçoivent plutôt les EP comme relevant de la consultation. Les riverains souhaiteraient pour leur part qu'il y ait concertation voire négociation de manière à obtenir une décision acceptée par tous. Mais, parallèlement à ces postures respectives dominantes, il apparaît que, d'une part, les opposants non plus n'adoptent pas toujours une posture adaptée à l'EP (attaques virulentes, voire personnelles) tandis que certains éleveurs-porteurs regrettent le manque de dialogue « *l'enquête publique, c'est pas fait pour casser le projet, c'est fait pour l'améliorer, il faudrait préciser* ». Par ailleurs, si chacun semble avoir pu s'exprimer directement ou via des porte-paroles, la qualité d'échange apparaît plus mitigée. Un échange sérieux d'argumentation a parfois pu avoir lieu, ce qui correspond d'ailleurs aux cas les moins virulents. Mais bien souvent l'argumentation a laissé place à des attaques d'ordre personnel et les rares moments de rencontres entre parties prenantes se sont soldés en agressions verbales. Il apparaît donc que, parce que les règles du jeu des EP sont mal comprises et/ou non acceptées par les deux camps et que les échanges entre parties prenantes sont de mauvaise qualité et ne permettent pas la compréhension ni des arguments ni des motivations de l'autre partie, que nos cas d'EP n'ont pas atteint leur objectif de concertation. Se pose donc la question : « Comment passer d'une stratégie de communication à une démarche de concertation ? »

##### **4.2. Intérêt de la médiation pour favoriser la concertation**

Le fait de partager les mêmes savoirs ou les mêmes représentations peut servir de point de départ à une concertation alors que celle-ci est difficile à envisager entre individus trop différents de par leurs vécus ou connaissances. La concertation doit donc pouvoir se faire plus facilement entre autochtones et/ou acteurs du monde agricole, du fait de références à une culture commune. Ainsi, même si des acteurs du monde agricole peuvent avoir des visions de l'agriculture et des appartenances syndicales divergentes, ils possèdent le même socle de références, ainsi qu'un langage commun, sur lesquels pourra se baser la discussion. En revanche, il semble souhaitable d'envisager une médiation lorsque des néoruraux sont impliqués. Deux réseaux semblent plus à même de faire émerger des témoins neutres pouvant favoriser le débat : le conseil municipal de la commune concernée et le quartier ou village du projet. Les élus locaux peuvent jouer ce rôle de médiation à condition de porter un intérêt à l'agriculture et de ne pas être eux-mêmes engagés dans le conflit, de manière visible ou invisible. Mais ce sont surtout certains riverains « lambda » qui semblent les plus à même de jouer ce rôle, notamment des autochtones ayant des

connaissances agricoles ainsi qu'une longue expérience non seulement du territoire mais également d'autres contextes, et disposant de temps pour rencontrer les différentes parties. C'est la figure du « *voisin retraité qui connaît tout le monde* », tel qu'il peut être désigné par les riverains, qui a fortement à cœur de maintenir ou restaurer la cohésion sociale du quartier. Or, il apparaît que les partenaires professionnels souvent sollicités par l'éleveur-porteur pour l'accompagner dans la démarche de présentation du projet, le plus souvent des représentants du groupement mais aussi d'autres OPA, se retrouvent de manière plus ou moins explicite, en l'absence de médiateur identifié, amenés à endosser ce rôle qu'ils ne peuvent pas assurer. Tout d'abord parce qu'étant partie prenante dans le débat ils ne possèdent pas le statut de neutralité requis pour la posture de médiation. Ensuite, leur intervention conforte le sentiment des opposants que les éleveurs sont dépendants, voire victimes, d'un système mis en place par d'autres acteurs de la filière.

### **4.3. Procéder par étapes, de manière adaptée**

Tous les acteurs et témoins peuvent être à l'initiative de ces démarches de concertation et de médiation. En ce qui concerne les partisans des projets, si, comme évoqué ci-dessus, les représentants d'OPA ne peuvent pas se positionner en tant que médiateur, les structures auxquelles ils appartiennent ont néanmoins un rôle essentiel à jouer. Tout d'abord en matière de dialogue et de concertation avec la société, en amont et indépendamment des projets des éleveurs. Toutes les actions engagées depuis déjà de nombreuses années (portes ouvertes, campagne de communication) ou en cours (par exemple au travers du programme ID2 porté par le Comité Régional Porcin breton) contribuent certainement à montrer et expliquer l'évolution des pratiques et à instaurer des espaces de dialogue entre représentants de la filière porcine et autres acteurs de la société. Mais certains éléments amènent à penser que la recherche d'une meilleure concertation doit aussi être envisagée au sein même du monde agricole. Ainsi, l'impact négatif de prises de positions individuelles de responsables professionnels ou syndicaux sur le déroulement de certains projets pose la question de la pertinence des modalités de ces interventions. Par ailleurs, le sentiment d'un certain nombre de techniciens que les contestations d'autorisations d'exploiter sont rares (« *moins de 1% ; ça reste marginal* » pense l'un d'entre eux) et que leurs conséquences sont négligeables (« *Toutes les EP laissent un peu de traces mais bon l'éleveur il passe vite là-dessus. L'essentiel c'est qu'il puisse faire son bâtiment, 6 mois après il a oublié* » affirme un autre) souligne que la question de l'intérêt de démarches de concertation reste à débattre face au principe encore souvent communément admis que « pour vivre heureux, vivons cachés ».

Les éleveurs peuvent, quant à eux, envisager différentes étapes. La première peut consister à sortir de la logique de confinement, souvent mal perçue, en ne refusant pas les sollicitations qui leur sont faites par les riverains ou les médias. Ensuite, ils peuvent également favoriser le positionnement, en tant que médiateur, de certains acteurs locaux en informant de leur projet un entourage géographique le plus large possible, ne se limitant ni aux voisins les plus proches ni aux seuls acteurs du milieu agricole, et cela suffisamment en amont, et de manière compréhensible de tous. En ce qui concerne la concertation, la réunion publique constitue un dispositif courant. Mais il s'avère que, soit les porteurs des projets rencontrés ne souhaitent pas en organiser, soit elles ont échoué du fait des débats trop virulents notamment parfois en raison de l'intervention d'acteurs autres que les éleveurs-porteurs ou que les initiateurs de l'opposition. De ce fait, la visite de l'élevage avec explication du projet semble plus adaptée pour susciter un débat constructif sur la réalité du projet. Elle permet, via l'information et le dialogue, d'instaurer entre parties prenantes un lien favorisant la compréhension mutuelle, comme un opposant en témoigne : « *ça permettait [...] de sortir des relations. Quand on est associatif écolo on est catalogué, mais bon c'est aussi à juste titre, comme les enquiquineurs, les empêcheurs de progrès. [...] On a été vraiment très bien accueillis avec un souci d'apport technique pour qu'on comprenne comment ça fonctionnait, c'était une très bonne initiative, j'ai appris des choses. [...] Ils m'ont pas convaincue de l'intérêt de ce modèle-là sur le long terme, mais ça m'a apporté plus de tolérance, parce que ces gens-là étaient sympas tout simplement* ». Elle peut ainsi permettre de sortir de l'opposition entre confinement et publicisation et du clivage entre les notions de controverse technique et de conflit d'usage. Elle peut notamment permettre d'aborder les questions relatives aux valeurs communes : celles liées aux questions des nuisances et d'impact environnemental ainsi que celles liées au respect des règles, des engagements et de l'intérêt des citoyens. Des formations à ce type de démarche seraient utiles aux éleveurs et aussi aux élus municipaux souvent démunis face aux conflits et/ou demandeurs de conseils quant à la restauration de dialogue entre agriculteurs et autres riverains de leur commune.

## **5. Conclusions - Perspectives**

La prise en compte de l'avis de l'ensemble des acteurs du territoire permet une analyse des conflits de manière compréhensive et symétrique. Elle souligne que les actions engagées sont liées aux expériences personnelles et à des connaissances et représentations de l'élevage porcine variées. Cristallisés par des EP dont l'intérêt et les règles du jeu sont encore mal compris ou mal perçus, les conflits locaux peuvent être considérés comme des symptômes

de la transformation du mode de décision et d'action publique tout autant que comme des symptômes des évolutions de l'espace rural et des difficultés des éleveurs à s'y adapter. Ils sont aussi le fruit d'attitudes et d'évènements passés soulevés par les éleveurs eux-mêmes : « *Il ne faut pas non plus se dédouaner, on a fait des bêtises : le trop d'épandage, les truies illégales et aussi parfois le côté m'as-tu-vu : ça a créé une certaine animosité dans la population agricole* » que ni la volonté d'intégration des attentes sociétales par la filière porcine, ni les changements de techniques et de pratiques des éleveurs ne suffisent à faire passer dans le domaine de l'histoire. Ils ont laissé des traces dans les mémoires, et contribuent à expliquer les visions actuelles de l'élevage porcine. La perception sociale de la production porcine, et des projets liés, constitue un enjeu majeur non seulement pour les éleveurs mais aussi pour l'ensemble de la filière porcine. En effet, elle impacte la faisabilité des projets nécessaires à la pérennité des élevages et la modernisation de la filière, elle influe l'image du métier – et donc les difficultés de recrutement rencontrées par les éleveurs – et enfin, elle peut orienter les comportements des consommateurs. De nombreuses actions de communication, individuelles et collectives, ont déjà été réalisées et des démarches de concertation ont été engagées. Mais, nos cas d'étude soulignent un degré de concertation faible, si ce n'est inexistant, lors d'EP conflictuelles. En instaurant les bases d'un nouveau dialogue avec la société, la concertation pourrait permettre non seulement aux éleveurs mais aussi à l'ensemble des acteurs de la filière porcine, de réaliser un progrès à la fois social et technique par et pour une meilleure compréhension, par les autres acteurs des territoires, de ses contraintes et de ses besoins d'évolutions.

## 6. Références bibliographiques

Arnstein Sherry R., 1969. A ladder of citizen participation. JAIP, Vol. 35, No. 4, 216-224.

Barbier R. 2002. Comment étendre la démocratie aux projets techniques ? In 4ème Rencontre Ville Management. Actes, p.181-197.

Boltanski L., Thévenot L. 1991. De la justification. Les économies de la grandeur. Gallimard, Paris, 483 p

*Merci à l'ensemble des personnes ayant accepté de témoigner sur une expérience parfois encore sensible. Cette étude a été réalisée avec la contribution financière du Compte d'Affectation Spéciale pour le Développement Agricole et Rural, du Conseil Régional de Bretagne et du Comité Régional Porcin breton.*

### Comment citer ce document ?

Marie-Laurence GRANNEC, Mathilde SALINAS, Yannick RAMONET, Philippe BOUDES, Adel SELMI. Décembre 2014. Perception sociale des projets d'élevages porcins. Rapport d'étude. Chambres d'agriculture de Bretagne, 12 pages.

**Mots-clés :** Porc, critique, nuisances, concertation, dialogue

Bonnaud L., Nicourt C. 2006. Les éleveurs de porcs face à leurs détracteurs en Dordogne et dans le Finistère. Etudes rurales, 2006/1, 177, 55-68.

Callon M., Lascoumes P., Barthe Y. 2001. Agir dans un monde incertain : essai sur la démocratie technique. Le Seuil, La couleur des idées, Paris, 358 p.

Danel JB., Fouillade P., Guillet M., Travers JM. 2012. Quel avenir pour la filière porcine française ? Rapport d'étude CGAAER n° 11050, 77 p

Delanoue E., Roguet C., Selmi A. 2014. Contestation sociale de l'élevage porcine en France: regards croisés de professionnels de la filière et d'associations. Journées de la recherche porcine, n°46, p.235-240.

Goutal Y., Peynet P., Peyronne A. 2012. Droit des enquêtes publiques. Lamy, Axe Droit, 278 p.

Grannec ML., Ramonet Y., Selmi A. 2014. Les projets d'élevages porcins en Bretagne. Perception des conflits et de leurs enjeux par les acteurs de la filière. Journées de la recherche porcine, n°46, p.241-246

Institut National de Santé Publique du Québec (INSPQ). 2009. La ferme porcine et son impact sur la qualité de vie des populations en milieu rural. Revue systématique des écrits. 78 p.

Kling-Eveillard F., Frappat B., Couzy C., Dockes AC. 2012. Les enquêtes qualitatives en agriculture. De la conception à l'analyse des résultats. Institut de l'élevage. Collection Méthodes et outils. 95 p

Mathieu N. 1998. La notion de rural et les rapports ville/campagne en France : les années quatre-vingt-dix. Economie rurale, n° 247, p.11-20.

Nicourt C., Girault J.-M., Bourliand J. 2000. Les odeurs d'élevages: textes, conflits et négociations locales. Économie rurale, n°260, p. 79-89.

Nicourt C., Gasparo S. 2005. Critique du travail et fragilisation de l'identité de l'éleveur. Journées de la recherche porcine, 37, 391-396.

Torre A. et al. 2006. Conflits et tensions autour des usages de l'espace dans les territoires ruraux et périurbains : le cas de six zones géographiques françaises. Revue d'Économie Régionale & Urbaine, n°3, p. 415-453.